



Palestine

Solidarité

39

janvier 2012 | 3 €

La voie de l'unité

Une année riche en bouleversements vient de s'achever, marquée par les soulèvements arabes et l'irruption des peuples en lutte pour la liberté, la justice et la démocratie. Ils ont pris conscience qu'ils étaient la source du pouvoir et que rien n'est irréversible, y compris les faits accomplis les plus établis.

Ces changements n'ont pas été sans conséquences sur la question palestinienne, centrale car elle traduit une injustice vieille de 64 ans, exemple même de la politique de deux poids deux mesures menées par les pays occidentaux, dont l'UE.

Inspirés par les révoltés des pays arabes, des milliers de Palestiniens réclamaient avec force la fin de la division interpalestinienne, considérée comme la plus grande victoire stratégique israélienne de ces dernières décennies. Fatah et Hamas qui se trouvaient dans une impasse stratégique ont été contraints de prendre en compte cette exigence de la rue.

Un accord, portant sur plusieurs points dont la tenue d'élections et la réforme de l'OLP, a été signé au Caire le 4 mai dernier par l'ensemble des organisations palestiniennes. Beaucoup reste à faire sur le chemin de l'unité, à commencer par la libération des prisonniers détenus par les deux camps, mais des progrès significatifs sont d'ores et déjà réalisés. Hamas, Jihad islamique et Initiative Nationale palestinienne ont intégré une « direction provisoire » de l'OLP. Le projet d'édification d'un État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale apparaît comme le socle politique de cette unité. Une place

essentielle a été reconnue à la résistance populaire non armée, qualifiée de « force de tsunami » par K. Mechaal, le chef du Hamas.

Le gouvernement israélien, qui prétendait qu'il n'avait pas de partenaire palestinien représentatif, s'inquiète de cette marche vers l'unité et voit ce faux prétexte lui filer des mains. Il multiplie menaces et mesures de rétorsion contraires au droit international. Lieberman est allé jusqu'à suggérer l'assignation à résidence de Mahmoud Abbas et son encerclement à la « Mouqataa ».

Devant cette hystérie israélienne, l'UE se contente d'exprimer son inquiétude. Elle laisse les mains libres à Israël pour continuer sa politique d'épuration ethnique et de déni du droit. Droit qui est pourtant le seul fondement possible pour une solution juste et durable au conflit. Elle assure une totale impunité à l'agresseur et punit les agressés. Elle continue à mettre des formations politiques sur la liste des organisations terroristes alors qu'elle devrait au contraire entamer un dialogue avec elles.

Elle doit cesser d'être hostile à la volonté des Palestiniens dans leur quête d'un État avec sa pleine adhésion à l'ONU. Elle doit revoir son soutien inconditionnel à Israël et exercer sur lui de réelles pressions pour l'amener à accepter ce qui est communément admis : la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien.

C'est le message que nous porterons dans l'année électorale qui s'ouvre aujourd'hui.

Taoufiq Tahani

Dans ce numéro

2. TRIBUNAL RUSSELL SUR LA PALESTINE
Compte-rendu

5 ET 6. PRISONNIERS PALESTINIENS

7. INTERVIEW Salah Hamouri

8. LA PALESTINE ET L'ONU

10 ET 11. MISSIONS EN PALESTINE

12. UN EXEMPLE DE PARTENARIAT

13. ÉCHOS DES GL ET DU CN

14 ET 15. BDS

16. ACTUALITÉ JUDICIAIRE

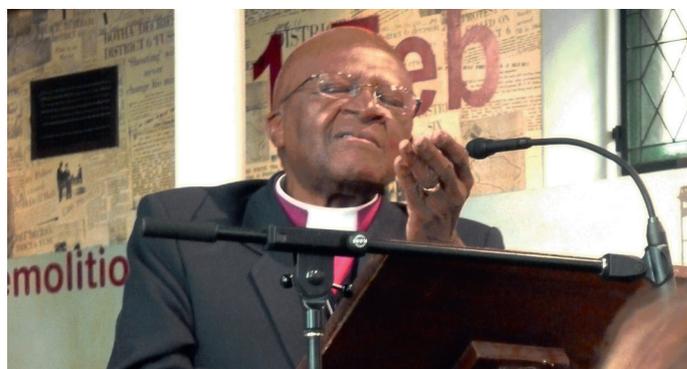
Troisième session du Tribunal Russell sur la Palestine (Le Cap – 5 et 6 novembre 2011)

Les pratiques d'Israël envers le peuple palestinien violent-elles l'interdiction internationale de l'apartheid ?

Après les sessions de Barcelone (mars 2010) sur la responsabilité de l'Union européenne et de ses États Membres dans la poursuite de l'occupation des Territoires palestiniens, et celle de Londres (novembre 2010) sur les complicités des entreprises multinationales dans le développement de la colonisation, le Tribunal Russell sur la Palestine (TRP) vient de tenir sa troisième session au Cap.

Elle s'est déroulée dans un lieu hautement symbolique, le musée du 6^e district de la ville du Cap, district multiculturel et multiracial jusqu'en 1966 où il a été déclaré « zone blanche » (*white group area*), ses 60 000 habitants non-blancs « relocalisés » dans de lointaines zones ethniques, et leurs habitations détruites. Une fresque sur un mur du musée, représentant la destruction d'une de ces maisons par un bulldozer, résonne étrangement avec des scènes vues en Palestine.

Les conclusions du Tribunal (voir encadré) ont clos une session riche en informations tant théoriques que factuelles mais aussi en émotions. Elle a été ouverte par Pierre Galand, Stéphane Hessel, Ambassadeur de France et Président d'honneur du TRP et M^{gr} Desmond Tutu, archevêque émérite du Cap, Prix Nobel de la paix. Celui-ci nous a fait part avec beaucoup d'émotion de ce qu'il avait vécu en Afrique



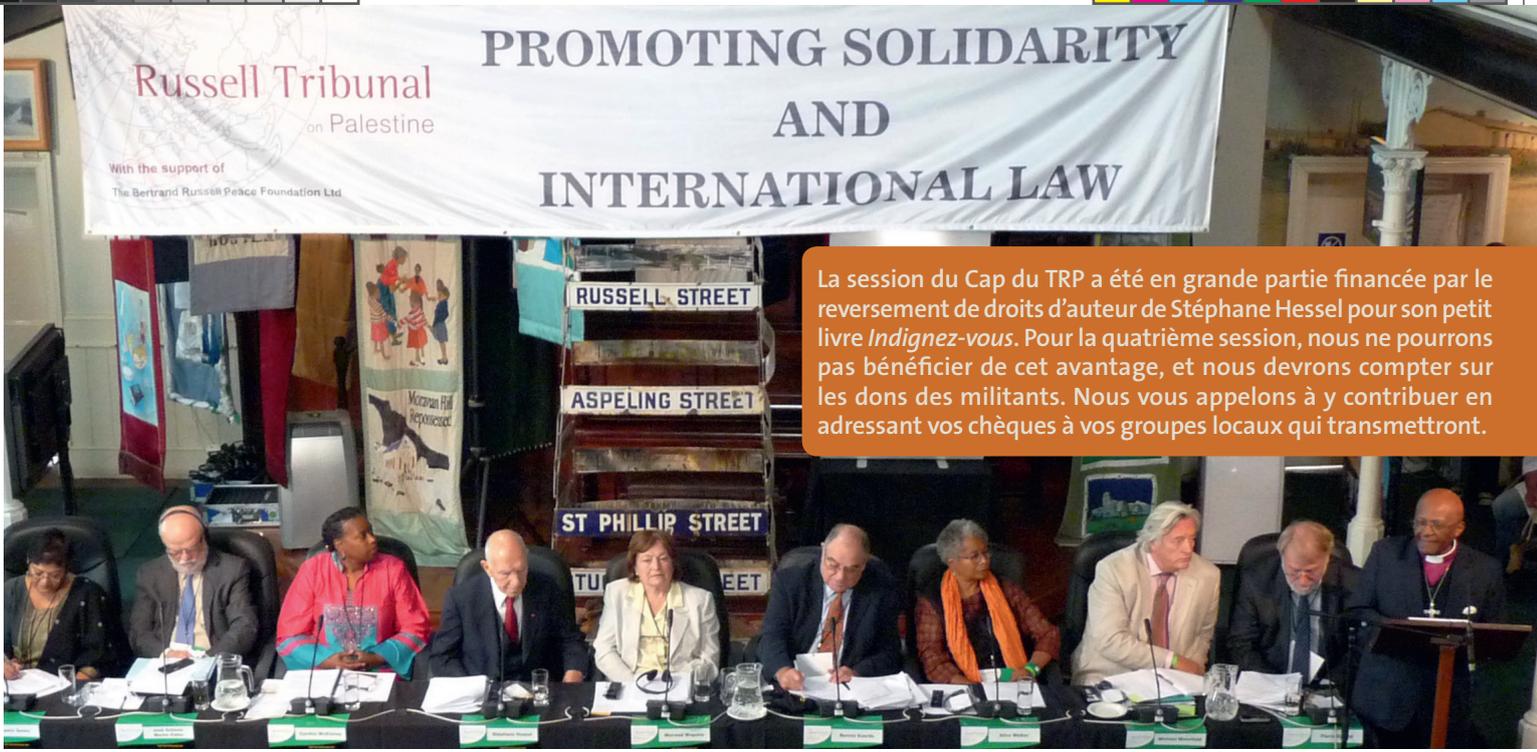
© AFPS / RP

du Sud et de ce dont il a été témoin lors de ses voyages en Palestine. Il a parlé, non en homme politique mais en tant qu'être humain et nous a exprimé sa profonde tristesse, sa douleur, son angoisse, devant la répétition en d'autres lieux, d'actes déshumanisants.

Les conclusions du Tribunal

Au vu des rapports d'experts juristes spécialisés en droit international et des témoignages concordants, le jury, composé de personnalités internationales connues pour leur intégrité morale, a conclu à l'existence d'un régime systématique et institutionnalisé de domination d'un groupe racial sur un autre, incluant des actes inhumains commis à l'encontre du groupe dominé, et qualifié d'apartheid selon les critères définis par le Droit international. Ce régime prend des formes et des intensités différentes selon les lieux de résidence des Palestiniens, mais il est constitué à l'égard de tous (Israël, Territoires Occupés [TO] dont Gaza, réfugiés). Son maintien interdit au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination. Le jury a également retenu la **commission du crime de persécution**, défini comme une privation intentionnelle et grave des droits fondamentaux d'un groupe identifiable, dans le cadre d'attaques larges et systématiques contre des populations civiles.

Le Tribunal a donc appelé l'État d'Israël à démanteler ce système d'apartheid, à mettre fin aux lois et pratiques discriminatoires et à arrêter la persécution des Palestiniens. Il a appelé tous les États à user de tous moyens à leur disposition, y compris l'imposition de sanctions, pour mettre fin à cette situation illégale ; le Procureur de la Cour pénale internationale à recevoir la plainte déposée par l'Autorité palestinienne sur les crimes constatés ; la Palestine à adhérer au statut de Rome de la Cour pénale internationale ; l'Assemblée générale des Nations Unies à réactiver le Comité spécial contre l'apartheid ; et le Comité pour l'élimination des discriminations raciales à mettre l'apartheid à l'ordre du jour de son examen d'Israël en 2012. Il a enfin appelé la société civile à développer la solidarité, notamment en faisant connaître ces conclusions à ses Parlements nationaux et par le moyen de la campagne Boycott, Désinvestissement, Sanctions.



© HAVAN CHEHATA

La session du Cap du TRP a été en grande partie financée par le reversement de droits d'auteur de Stéphane Hessel pour son petit livre *Indignez-vous*. Pour la quatrième session, nous ne pouvons pas bénéficier de cet avantage, et nous devons compter sur les dons des militants. Nous vous appelons à y contribuer en adressant vos chèques à vos groupes locaux qui transmettront.

DES EXPERTS EN DROIT INTERNATIONAL sont ensuite venus spécifier le cadre juridique de référence (rapports sur www.russelltribunalonpalestine.com) au travers notamment de deux textes essentiels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965 (signée par Israël) et la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid de 1973, qui s'applique à tous (*erga omnes*), signataires et non signataires, comme une norme impérative reconnue et acceptée par l'ensemble de la communauté internationale (*jus cogens*). La liste des critères caractérisant le crime d'apartheid telle qu'elle est donnée par cette dernière convention est indicative et il n'est pas exigé que tous ces critères soient remplis pour caractériser le crime. L'Afrique du Sud elle-même, ne les satisfaisait d'ailleurs pas tous à l'époque. Les notions de « race » et de « discrimination raciale » ont également été définies, le groupe racial étant un groupe humain identifiable, davantage sociologique que biologique, et pouvant impliquer une auto-identification. Il a été établi que l'on pouvait identifier comme deux groupes raciaux distincts, les « Juifs israéliens » et les « Palestiniens ». John Dugard, Sud-Africain, professeur de Droit international, qui a été rapporteur spécial sur les droits humains dans les territoires palestiniens à l'ONU, et rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et de la Commission de Droit international, a défini les trois piliers de l'apartheid : la discrimination, l'oppression et la fragmentation du territoire, qui tous trois sont présents en Israël et dans les TO.

C'EST DANS CE CADRE QU'ONT ÉTÉ ENSUITE ENTENDUS DE NOMBREUX TÉMOINS, témoignant des textes et des faits susceptibles de caractériser les crimes d'apartheid et de persécution envers les Palestiniens, dans les TO comme en Israël : entraves à la liberté, la dignité et la justice, destructions de toutes sortes, refus d'accès à la terre et aux ressources naturelles, restriction d'accès aux éléments de base de la vie (électricité, nourriture, eau, santé, éducation, logement), entraves à la circulation des biens et des personnes,

transferts de population, assassinats à large échelle ou ciblés, torture et traitements dégradants des prisonniers, privation systématique des droits humains, empêchant les Palestiniens, y compris les réfugiés, d'exercer leurs droits politiques, économiques, sociaux et culturels, fragmentation territoriale, création de réserves et d'enclaves qui séparent les Palestiniens et les Israéliens, application d'une législation différente aux deux groupes raciaux.

Il apparaît que toutes ces pratiques ne résultent pas d'un ensemble de mesures disparates et indépendantes, mais qu'elles forment au contraire un corpus coordonné, initié au plus haut niveau de l'État (« politique démographique » par ex.) depuis la création de l'État d'Israël et mis en œuvre par des corps étatiques ou semi-étatiques (dont l'armée dans les TO ou l'Agence juive, le Fond national juif, les municipalités en Israël). Il s'agit donc bien d'une politique systématique et institutionnalisée de discrimination, de domination et de persécutions.

John Dugard a relevé, s'agissant des TO, que le régime d'apartheid d'Afrique du Sud discriminait parmi ses propres nationaux pour les séparer tandis que le régime d'occupation israélien discrimine un peuple sur un territoire étranger, qu'il contrôle. Mais son expérience l'amène à considérer qu'en pratique, les situations sur le terrain sont très comparables. Il signale aussi que l'apartheid sud-africain, assumé, était mis en œuvre par des lois brutales mais transparentes, au contraire des TO où il repose sur des lois militaires, non ou peu écrites, dissimulées, ce qui le rend beaucoup plus difficile à caractériser.

S'AGISSANT DES PALESTINIENS D'ISRAËL, Haneen Zoabi, députée arabe à la Knesset, a fait valoir que le traitement discriminatoire qui leur est fait est la preuve que la domination raciale d'Israël n'est pas seulement liée à l'occupation mais fait partie intégrante du système idéologique d'Israël, le sionisme, dont la base est la judéité. Le système ne ressemble à une démocratie qu'en apparence. Il y a une citoyenneté pour les Juifs d'Israël et un statut de résident >>>

»»» pour les non-Juifs. Ils ont un passeport israélien, mais leur origine y est indiquée (nationalité). Tout un ensemble de textes législatifs permet de traiter de façon différente les Juifs et les autres, sur le plan foncier comme pour tous les privilèges réservés aux Juifs (souvent liés à l'exécution du service militaire, que ne font pas les Palestiniens). De façon poignante, elle nous explique qu'on veut lui imposer un serment d'allégeance à un « État juif », qui ne la définit que comme une « non-Juive » n'ayant pas sa place dans cet État qui est pourtant sa patrie (*homeland*).

Jeff Halper (Israélien, cofondateur de l'ICADH, Comité israélien contre la démolition des maisons) a souligné que l'apartheid, en Israël est pratiqué officiellement par l'utilisation du mot hébreu *hafrada* qui signifie « acte de séparer » appliqué à de nombreux textes et pratiques, dont le mur, au sein d'une entité où les Israéliens ne voient pas de frontières, de la Méditerranée au Jourdain, entité qu'il convient de « judaïser ».

L'ÉLÉMENT CLÉ QUI EST RESSORTI DE TOUS CES TÉMOIGNAGES est le rôle central de la notion de « caractère juif de l'État d'Israël », étendu aussi aux TO (Gaza non compris) au moyen d'un arsenal juridique variable, lois militaires et discriminatoires dans les TO, lois au profit d'une nationalité juive pour les Juifs du monde entier en Israël, autour de laquelle s'articulent les droits – et les non-droits – des non-Juifs, particulièrement des Palestiniens.

En outre, lors d'une intervention remarquable, Marianne Blume (professeure belge ayant passé dix ans à l'université Al Azhar de Gaza), a mis en évidence que, au-delà des faits eux-mêmes, qui peuvent ressortir du crime d'apartheid, il s'agit en réalité d'une politique délibérée et coordonnée de destruction d'un groupe dans toutes ses dimensions, politiques, sociales, économiques, familiales, culturelles, caractérisant un « **sociocide** ».

CETTE MISE EN PERSPECTIVE DES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES, de domination et de persécution à l'encontre des Palestiniens, non pas comme un objectif en soi, mais comme un **instrument destiné à leur extinction en tant que groupe racial**, ayant aussi été abordée par d'autres témoins, *nous, signataires, nous nous permettons de regretter que le jury n'ait pas jugé pertinent de la reprendre dans ses conclusions. Cela n'aurait en rien disqualifié le crime d'apartheid.*

Invité à participer à cette session et à se défendre, le gouvernement israélien n'a pas jugé utile de répondre à cette invitation. Cette session a été marquée par deux incidents, le piratage du site web du Tribunal d'une part et, d'autre part et surtout, la menace de retrait de la citoyenneté israélienne à Haneen Zoabi par ses propres collègues de la Knesset. Le jury a prié le gouvernement sud-africain, en sa qualité

d'hôte du TRP, de s'assurer qu'aucune forme de représailles ne soit exercée par l'État d'Israël contre les témoins présents lors de ses travaux.

LA SESSION FINALE DU TRP AURA LIEU À NEW YORK et aura pour objet d'examiner **la responsabilité des États-Unis et celle des Nations Unies dans la poursuite de l'occupation des Territoires palestiniens et la commission des crimes retenus à la charge de l'État d'Israël**. Finalement, le Jury se réunira pour **faire la synthèse de l'ensemble des sessions** et en tirer les conclusions. Celles-ci constitueront la contribution des opinions publiques internationales à la solution d'une situation injuste et illégale à l'égard d'un peuple afin de tenter de forcer le cours de l'Histoire. ■

*Geneviève Coudrais, Renée Prangé et Thierry Prangé
(nous sommes disponibles pour en rendre compte aux GL
qui le souhaiteraient)*

Un autre regard

Membre du Comité français d'appui au TRP ayant assisté à sa 3^e session, je voudrais faire une observation sur ses conclusions. Le traitement réservé aux TO montre à mes yeux l'inadaptation du concept d'apartheid à la situation de leurs habitants. Ils vivent « *sous régime militaire colonial* », rappelle une phrase. Mais pas un mot de la colonisation sinon pour parler des lois plus favorables dont bénéficient les colons par rapport à leurs voisins palestiniens... Aussi est-il demandé à Israël, de supprimer de telles lois discriminantes, pas de démanteler les colonies et de mettre fin à l'occupation.

Le jury aurait dû constater qu'Israël viole nombre d'interdictions de la Convention contre l'apartheid, mais que de telles pratiques ont un autre but que la séparation / domination. Si le Statut de Rome qui a créé la CPI énumère une série de crimes contre l'humanité, dont l'apartheid qui a fait l'objet d'une convention, les tribunaux spéciaux créés sur l'ex-Yougoslavie, le Rwanda, le Liberia, ont statué sans convention spécifique, alors qu'ils sont des juridictions de jugement. Pourquoi avoir négligé les crimes de guerre prévus par le droit humanitaire, précisément pour la situation d'occupation ?

Je forme l'espoir que le Tribunal Russell y remédiera à New York, lors de sa 4^e session. ■

Christiane Gillmann

Prisonniers palestiniens un arbitraire sans fin...

Après des années de négociations, de médiations et d'échecs, Israël et le Hamas ont signé le 11 octobre un accord prévoyant la libération du soldat Shalit, capturé le 25 juin 2006 et détenu depuis par le Hamas, en échange de la libération de 1027 prisonniers palestiniens en deux étapes.

Le 18 octobre, le soldat Shalit a été libéré et a rejoint les siens. Au même moment, un premier groupe de 477 prisonniers, en majorité des condamnés à de longues peines dont 27 femmes, ont été libérés. La libération d'un second groupe de 550 détenus palestiniens intervenant dans les deux mois, selon les termes de l'accord conclu entre Israël et le Hamas.

À Gaza plus de 200 000 personnes s'étaient massées sur la place de la Katiba, face au terminal de Rafah pour accueillir un convoi de 296 prisonniers palestiniens libérés. C'est une joie immense portée au crédit du Hamas après tant d'années de souffrance et de séparation. En Cisjordanie, quelques heures après, un autre convoi de prisonniers libérés a été accueilli par Mahmoud Abbas, dans la ville de Ramallah, au milieu de la liesse populaire.

C'était une journée historique pour les Palestiniens de Gaza, de Cisjordanie et de Jérusalem-Est, l'heure des retrouvailles avec les parents, la famille et les amis. Pour la plupart cette libération était comme un rêve inaccessible.

Pour la prisonnière libérée Amna Mona et pour d'autres, bannis vers l'étranger, le rêve de liberté se prolonge en souffrance et en crainte. La souffrance de l'exil, loin du pays et des familles, accompagne la crainte d'être enlevé ou tué par l'ennemi alors que la libération était censée les réunir et mettre fin à leur calvaire. Le bannissement ou l'exil de 164 détenus libérés vers Gaza et 40 autres, vers la Turquie, la Syrie et le Qatar a été exigé par Israël et fait partie de l'accord. Reste que cela relève des transferts forcés et déportations, proscrits à l'article 49 de la quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Escalade et incitation au meurtre

Les prisonniers libérés qui ont été autorisés à rentrer dans leurs foyers, conformément à l'accord, ne sont pas mieux lotis puisque certains, quelques jours après leur libération, ont reçu la visite des forces d'occupation. Leur ont été signifiés des ordres à comparaître pour interrogatoire, leur



© IBRAHIM ABU MUSTAFA, REUTERS

faisant ainsi comprendre qu'ils sont toujours à la disposition des autorités carcérales. Avec la menace d'associer leurs parents et enfants aux interrogatoires s'ils ne s'exécutent pas.

Plusieurs fois et sans raison apparente, les forces de l'occupation ont investi à l'aube les maisons des détenus libérés, faisant sortir leurs occupants dans le froid pendant des heures et détériorant les meubles et leur contenu avant de repartir. Chaque jour porte son lot d'intimidations, de menaces et d'humiliations, ce qui a poussé le ministre palestinien chargé des prisonniers à demander l'aide de l'Égypte pour intervenir et faire cesser ces violations contraires à l'accord signé et aux lois internationales.

Des milices armées composées de colons se sont constituées affichant leur intention de liquider les prisonniers libérés, pour ce qu'ils nomment « le prix à payer ».

À la Knesset même, lors d'une séance de la Commission interministérielle de la législation, des menaces et des appels au meurtre ont été proférés contre les prisonniers par le député Michaël Ben-Ari (Ihoud Leoumi) « *il ne suffit pas de leur rendre la vie impossible, il faut les tuer* ». La députée Marina Soldokin (Kadima) a exigé des conditions de détention similaires à celles utilisées à Guantanamo en ajoutant « *c'est ainsi que les puissantes nations ont donné une leçon aux terroristes* ». Le député Yariv Levin (Likoud) et président de commission à la Knesset, a appelé à l'imposition de la détention administrative sur les prisonniers qui arrivent au terme de leur peine de façon à les garder indéfiniment >>>

» en détention. Il a appelé aussi à chasser le représentant de la Croix-Rouge présent à cette séance et à l'empêcher de visiter les prisonniers et de parler.

D'après les associations israéliennes et palestiniennes des droits de l'homme, les conditions de détention se sont gravement détériorées dans les geôles israéliennes. Des prisonniers malades souffrant notamment de manque de soins et de négligence médicale restent attachés à leur lit malgré leurs souffrances. L'isolement des leaders palestiniens se poursuit en dépit des appels répétés du CICR et des ONG israéliennes et palestiniennes. Les descentes dans les cellules en pleine nuit et les fouilles à nu des prisonniers sont monnaie courante pour les forces armées en quête d'entraînement.

La dégradation de la nourriture et la suppression des droits de visite font partie des mesures répressives dont souffrent les prisonniers. Plusieurs familles ont été privées de visite suite au refus de se mettre nus et des fouilles humiliantes lors de leurs passages dans les *checkpoints*. Quant aux prisonniers originaires de Gaza, ils sont interdits de visite.

À l'approche de la libération du deuxième groupe de 550 prisonniers, anxiété et tension régnaient parmi les prisonniers vieux et malades. À ce jour 124 prisonniers croupissent encore en prison alors qu'ils sont incarcérés depuis bien avant Oslo (1993).

L'organisation israélienne B'T Selem estimait au 30 novembre, à 18 jours de la libération du deuxième groupe de prisonniers et en se basant sur les chiffres de la direction des prisons israéliennes, le nombre de détenus à 4803, dont 159 mineurs (33 enfants de moins de 16 ans et 126 jeunes de 16 à 18 ans).

À ce jour six femmes palestiniennes sont encore emprisonnées par Israël dont Lena Jerbuni, Mona Mannaa, Khadija Abou Ayyash, dans la prison de Hasharon, Ouroud Maher kassem et Suad Nazzal dans la prison de Damon.

En Afrique du Sud, en Irlande ou ailleurs, les libérations avaient commencé dès le début des négociations. C'était une manière forte de prouver l'adhésion des parties en conflit à un véritable processus de paix. Plusieurs militants de l'ANC et de l'IRA ont été libérés avant même le début des négociations... Certains ont mené eux-mêmes les négociations. Ce fut le cas de Mandela, « terroriste » qui avait jusque-là « du sang sur les mains ». En Palestine, 19 ans après les accords d'Oslo, il n'y a jamais eu pareil geste. Cela en dit long sur la volonté de paix des dirigeants israéliens. ■

Moncef Chahed, GT prisonniers

Du sang sur les mains

C'est ce qu'avaient, nous a-t-on dit, bien des Palestiniens libérés lors de l'échange avec Gilad Shalit. Le déséquilibre de l'échange illustrant, lui, de façon émouvante l'attachement d'Israël à la vie de ses soldats.

Une telle lecture de l'échange, même accompagnée d'interrogations sur sa signification politique et le coup de pouce au Hamas, a été très largement celle de la presse française.

Est-il permis d'en avoir une autre ?

De voir, dans le déséquilibre de l'échange, le strict reflet du déséquilibre occupant / occupé. Car enfin si l'expression « conflit israélo-palestinien » s'est banalisée au point de ne choquer personne, voilà un « conflit » qui se traduit par plusieurs milliers de prisonniers palestiniens dans les geôles israéliennes... et désormais aucun de l'autre côté. Qui s'en étonne ?

C'est bien ce déséquilibre fondamental entre un état occupant et un peuple occupé, spolié, dispersé, que recouvre la notion de « sang sur les mains ». Car là aussi, sans se lancer dans une vaine et macabre comptabilité, le nombre de victimes palestiniennes est sans rapport avec celui des victimes israéliennes. Pourtant aucun soldat, aucun officier israélien n'est supposé avoir de sang sur les mains. La longue litanie des assassinats ciblés tout au long des années d'occupation, du romancier et poète Ghassan Kanafani à Abou Ali Mustafa à sa table de travail ? Pas de coupable qui aurait du sang sur les mains. Les martyrs de Gaza de l'opération cyniquement baptisée « Plomb durci » ? Toujours personne, en dépit du rapport Goldstone.

Le sang, c'est pour ceux qui ne pouvaient se cacher derrière la bannière de l'armée auto proclamée la plus morale du monde. Et qui fait tout pour permettre aux siens de n'avoir pas d'états d'âme. Ainsi lorsque Salah Shehadeh fut écrasé par une bombe d'une tonne avec sa femme et ses neuf enfants, le chef d'État-major déclara ne ressentir en pareil cas qu'une « légère secousse » lors du largage de la bombe.

Reste qu'anesthésier les consciences a ses limites. Et qu'en dépit d'un formidable matraquage idéologique, continuent de se lever parmi les soldats ceux qui brisent le silence et témoignent. Ils ouvrent parmi les leurs une brèche. Celle de la morale. Elle permettra, elle, de tourner la page du sang. ■

Jean-Paul Roche

Questions à Salah

Marqué par sa détention sans doute, mais calme et déterminé, Salah a répondu à nos questions le 27 décembre.

Tu avais 19 ans quand tu as été arrêté. Comment expliques-tu ta condamnation avec un dossier vide ?

Devant les tribunaux militaires qui jugent les Palestiniens, la présomption d'innocence n'existe pas. Être palestinien, c'est déjà être coupable de quelque chose.

La peine maximum pour un délit « d'intention de complot », accusation portée contre moi, est de 7 ans. Les prisonniers palestiniens sont condamnés à des peines souvent très lourdes par ces tribunaux militaires qui sont un outil de l'occupation.

Ces longues années de prison t'ont changé ?

Oui, sans doute, mais c'est peut-être plus à mes amis de le dire. C'est sûr que j'ai mûri. À 19 ans, je militais spontanément, selon mon cœur, sans prendre le temps de beaucoup réfléchir. Là, du temps, j'en ai eu... Dans les prisons, malgré les difficultés il faut chercher à comprendre, réfléchir, se former. Je ne veux pas généraliser bien sûr, mais moi j'ai appris beaucoup de choses, sur beaucoup de sujets, l'histoire, la politique. On s'est organisés pour développer une vraie vie démocratique à l'intérieur des prisons. Dans chaque parti, mais aussi dans tous les échanges entre nous, détenus de toutes tendances. On a appris et pratiqué le pluralisme. C'est très important pour l'avenir de notre lutte.

Vous suiviez l'actualité, comment avez-vous réagi au « Printemps arabe » ?

Oui, ça nous a montré la nécessité de la démocratie. Les dictateurs de tous ces régimes arabes ne font que défendre les intérêts de leurs castes, pas leurs citoyens. Finalement, ils ont profité de la situation au Proche-Orient. Mais face à eux, c'est le peuple qui s'est levé. Partout c'est le peuple qui a le pouvoir de faire l'histoire.

Que savais-tu de la mobilisation pour te faire libérer ?

Concernant la mobilisation en France, ma famille, ma mère me tenaient au courant des actions de solidarité, je recevais

des lettres qui me faisaient chaud au cœur. Les gardiens n'appréciaient pas toujours ce soutien à « un terroriste ». Mes camarades eux étaient très motivés par cette mobilisation et ce soutien, ça les concernait autant que moi.

Ils ne te regardaient pas comme un privilégié ?

Pas du tout. On était tous victimes de la même répression, la mobilisation en ma faveur, ils la prenaient aussi pour eux. Cette campagne, c'était un espoir pour nous tous. Elle permettait de mettre les projecteurs sur la question des prisonniers, de tous les prisonniers. On savait, on sait tous, que la solidarité internationale, c'est essentiel.

Il y a 3 ans on a lancé une campagne pour te faire parvenir des livres.

J'en ai reçu, mais toujours en nombre limité. Et depuis 2 ans, je ne recevais plus rien : interdiction de recevoir des livres. Pour

raisons de sécurité, soi-disant. En réalité juste pour essayer de nous casser. Quand le consul de France m'a rendu visite après notre grève de la faim, après le 18 octobre de cette année, lui-même n'a pas pu m'en faire passer... J'ai trouvé ça vraiment choquant.

Cette grève de la faim, tu peux nous en dire quoi ?

Disons qu'elle est partie du FPLP pour récupérer des conditions de détention décentes et faire cesser l'isolement inhumain de nos dirigeants. Ahmed Sadate a été à l'isolement pendant 3 ans, les prisonniers de Gaza n'ont plus droit à aucune visite depuis 2006. Nous avons fait grève à environ 400 pendant 22 jours. Et nous avons obtenu l'engagement d'appli-

quer à nouveau les conditions de détention antérieures dans un délai de 3 mois. On verra si l'administration pénitentiaire tient ses engagements.

Maintenant que tu es libre, quels sont tes projets ?

Concernant mes projets, pour l'instant je suis soumis à une restriction de circulation pendant 3 mois. Mais j'ai refusé de signer un quelconque engagement à ne pas circuler. Après mars, je pense venir en France pour remercier tous ceux qui m'ont soutenu et notamment mes amis de l'AFPS.



© ELSA LEFORT

ONU, entre premiers succès et menaces de veto

Admission à l'Unesco, attermolements au Conseil de sécurité : incohérence, ou indice du rapport de forces international ? Pour sortir de l'impasse des négociations directes, les Palestiniens revendiquent l'admission par l'ONU de leur État indépendant dans les frontières de 1967. Mais, alors que les sociétés civiles et un nombre croissant d'États exigent le droit et soutiennent cette demande, le « quartette » pour le Proche-Orient persiste à ne prôner que la reprise du tête-à-tête entre occupant et occupé.

Voici vingt ans, Yitzhak Shamir, alors Premier ministre (Likoud) d'Israël, récusait toute négociation avec les représentants du peuple palestinien, sauf si celles-ci duraient des décennies. En jeu : la poursuite de l'occupation. Paraphés deux ans plus tard, les accords d'Oslo consacraient la reconnaissance dissymétrique entre l'État d'Israël et l'OLP mais soustrayaient la négociation du cadre des Nations unies qui auraient dû en garantir le calendrier et l'aboutissement sur le fondement du droit international. Depuis, le nombre des colons israéliens en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est, a plus que doublé. Le tête-à-tête imposé entre Palestiniens et puissance occupante israélienne a permis aux gouvernements successifs de Tel-Aviv de ne pas respecter les accords signés ni ses engagements internationaux, du calendrier d'Oslo – lequel prévoyait l'édification de l'État palestinien au plus tard après cinq ans – au gel de la colonisation. Benyamin Netanyahu défend à son tour avec acharnement la même politique du refus. Du Congrès américain à la tribune des Nations unies, il n'a de cesse de confirmer la politique de faits accomplis que déploie sur le terrain son gouvernement : construction du mur d'annexion, des colonies, de leurs infrastructures qui renforcent le continuum avec Israël, rejet des frontières de 1967 comme des droits des réfugiés palestiniens, tandis que se perpétue le siège de la bande de Gaza régulièrement bombardée... En clair, tout en appelant à une dix-neuvième année de négociations directes, il clame son veto de fait comme de principe à l'un des premiers objectifs de la négociation, l'établissement d'un État palestinien viable aux côtés d'Israël.

C'est précisément pour sortir de cette impasse – et préserver la possibilité d'une coexistence bi-étatique – que les Palestiniens revendiquent aujourd'hui l'admission par l'ONU de leur État indépendant dans les frontières de 1967. Cette fin d'année 2011 aura pourtant consacré la dichotomie entre les exigences de droit des sociétés civiles et d'un

nombre croissant d'États, et le refus, de la part de ceux qui soutiennent la politique israélienne, de sortir de la logique d'échec des négociations directes.

Négociations directes contre logique du droit

13 décembre 2011. Pour la première fois, le drapeau palestinien est hissé au siège de l'Unesco, à Paris. L'Unesco devient la première agence des Nations Unies à accueillir la Palestine comme membre à part entière, après un vote historique fin octobre. La Palestine peut dorénavant postuler à la reconnaissance de plusieurs sites au patrimoine mondial de l'Unesco et entend commencer par Bethléem. Tel-Aviv réagit immédiatement par la force, annonçant le gel de la rétrocession à l'Autorité nationale palestinienne des taxes perçues sur les importations en direction des territoires palestiniens (sur lequel elle revient un mois plus tard sous pression internationale) et la construction de 2000 logements nouveaux dans les colonies pour l'essentiel dans et autour de Jérusalem-Est, ne suscitant de condamnations internationales que verbales. Une impunité ouvrant la voie à de nouvelles annonces en décembre.

Les États-Unis ont voté contre cette admission. Défendant la primauté des négociations directes et soumettant l'admission de l'État de Palestine à l'accord préalable d'Israël, qui le récuse⁽¹⁾, Washington a gelé sa participation au financement de l'Unesco. Les États-Unis menacent aussi d'user du veto au conseil de sécurité si une majorité s'y dégage en faveur de l'admission à l'ONU de l'État palestinien, comme ils le firent, seuls, le 18 février, contre une condamnation de la colonisation. Voici un an, Barack Obama disait espérer un État palestinien à l'ONU avant fin 2011. À moins d'un an de la présidentielle – et alors que les troupes américaines évacuent l'Irak après une occupation meurtrière – il se rétracte

(1) Et au prétexte de deux lois des années 90 lui interdisant de financer une institution internationale qui reconnaît l'État de Palestine.

et renonce ainsi également au renouvellement des relations des États-Unis avec le monde arabe et le monde musulman, proclamé au Caire le 4 juin 2009. Le chef du Pentagone, Leon Panetta, appelle pourtant Israël à sortir de son « *isolement* » et à « *faire des efforts pour parvenir à la Paix avec les Palestiniens* ». Pour l'ancien président Bill Clinton, « Le gouvernement Netanyahu a reçu toutes les assurances que les gouvernements israéliens précédents avaient demandées, mais maintenant il ne les acceptera pas pour signer la paix ». La secrétaire d'État Hillary Clinton, elle, s'inquiète – non officiellement – des menaces qui pèsent sur la démocratie et les droits des femmes en Israël. Alors que les Républicains attaquent de toutes parts la politique de Barack Obama, que Newt Gingrich, possible candidat républicain à la Maison Blanche, affirme partager la vision du monde de Benyamin Netanyahu et soutient que le peuple palestinien, « *un groupe de terroristes* », n'existe pas, à qui l'actuel locataire de la Maison Blanche veut-il donner des gages ?

La France, elle, a pu surprendre, votant pour l'admission de la Palestine à l'Unesco – en phase avec la majorité de l'opinion publique – après avoir mis en garde contre une démarche « *prématurée* ». Mais Paris continue à défendre l'idée d'un statut d'État non-membre à l'ONU⁽²⁾ Officiellement favorable à la coexistence de deux États, Israël et Palestine, dans l'intérêt même d'Israël et de sa sécurité, Paris a annoncé l'abstention de la France en cas de vote au Conseil de sécurité, ce qui pourrait éviter à Washington d'user de son privilège de veto⁽³⁾. Sur le fond, Nicolas Sarkozy continue à défendre la thèse israélo-américaine de négociations directes. Vouées à l'échec.

De fait, ce 11 novembre, le comité des admissions du Conseil de sécurité de l'ONU a pris acte de l'absence d'accord sur la Palestine, ajournant encore la mise en œuvre du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Pourtant, le rapport reconnaît que tous les critères exigés par la Charte pour l'admission d'un État à l'ONU, dont son caractère pacifique, sont réunis. Il a été « *affirmé que la demande d'admission de la Palestine ne portait pas atteinte au processus politique et ne se substituait pas non plus aux négociations* » et « *que la question de la reconnaissance de la qualité d'État à la Palestine ne pouvait et ne devait pas être subordonnée à l'issue des négociations entre Palestiniens et Israéliens; dans le cas contraire, cette reconnaissance dépendrait de l'approbation d'Israël, ce qui reviendrait à accorder à la Puissance occupante un droit de veto sur le droit du peuple palestinien à*

l'autodétermination, un droit que l'Assemblée générale avait déclaré inaliénable en 1974. » Pourtant, ce 14 décembre 2011, les émissaires du Quartette pour le Proche-Orient (ONU, États-Unis, Union européenne, Russie), rencontrant successivement à Jérusalem représentants palestiniens et israéliens, ont de nouveau « *encouragé les parties à reprendre des négociations bilatérales directes* ».

Unité palestinienne et résistance populaire

Les Palestiniens, forts du soutien d'un nombre croissant d'États et de la solidarité internationale, n'entendent pas renoncer. Ils ont répondu aux questions du quartette sur les frontières, se contentant de revendiquer celles de 1967 – avec un échange possible de 1,9 % de territoire – et la sécurité, acceptant notamment un État démilitarisé. Et ils se sont engagés dans la voie d'une réunification réclamée par les manifestations populaires. Confrontés l'un à l'échec de la seule négociation et l'autre à celui de la seule lutte armée et alors que tanguent les liens privilégiés de l'un avec Le Caire et de l'autre avec Damas, Fatah et Hamas ont conclu un accord fin avril, ratifié en mai par tous les mouvements palestiniens. La liesse succédant au discours de Mahmoud Abbas à l'ONU, celle qui a accueilli la libération de 1 027 prisonniers politiques – dont Salah Hamouri – négociée par le Hamas, a contribué à la réconciliation. La nouvelle rencontre au Caire fin décembre a permis d'envisager la mise en place d'un gouvernement transitoire jusqu'aux élections prévues au printemps prochain et les formes de la résistance populaire mais aussi la réorganisation de l'OLP qu'intégreraient Hamas et Jihad islamique, refaisant de l'OLP le mouvement de toutes les organisations palestiniennes. Le Hamas, pour sa part, acceptant le principe d'un État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale, fût-ce pour une « *longue transition* ».

L'année 2011 s'est ouverte sur l'espoir né des soulèvements pacifiques des peuples arabes – jusqu'en Syrie, en dépit de la répression criminelle massive d'un régime décrépit – mus par leurs exigences de liberté, de respect de leur dignité, de justice, de démocratie et de respect de leurs choix démocratiques. Au point de faire tomber des régimes prédateurs. Alors que s'écrit ainsi un nouveau chapitre de l'histoire de la région, 2012 débutera-t-elle par une nouvelle fin de non-recevoir au peuple palestinien qui réclame de pouvoir enfin exercer son droit à l'autodétermination, et par l'impunité de la puissance occupante ? ■

Isabelle Avran

(2) Qui permet cette admission à l'Unesco.

(3) Nécessaire pour s'opposer à la demande d'admission si neuf des quinze États membres du Conseil de sécurité votent pour.

Les missions en Palestine : un moyen de mobiliser les collectivités

Depuis 2003, le GL de Loire-Atlantique organise chaque année des missions avec, depuis 2008, des élus, maires ou Conseillers généraux. Cela nous permet de renforcer les contacts avec les institutions du département et de mobiliser les collectivités concernées.

En cette fin d'octobre 2010, le jour pointait tout juste quand, sous la protection de l'armée, les colons de Massua, dans la vallée du Jourdain, sont arrivés sur les terres proches des installations des Bédouins pour y installer une clôture et s'accaparer les terres. Philippe, maire d'une commune proche de Nantes et Didier, adjoint d'une autre, avaient passé la nuit dans la vallée. Ils étaient sur les lieux pour constater cette vaine tentative de vol de terre.

Une expérience de terrain

Expérience éprouvante pour un premier séjour en Palestine, mais qui permet vite de comprendre la réalité de la colonisation. Cette expérience est tout aussi forte pour un simple citoyen que pour un élu, mais leur présence présente un autre intérêt, celui de relayer leur témoignage auprès de la population. La dernière fois que nous avons organisé une réunion au retour de mission, la salle était comble avec plus de 200 personnes attirées parfois par la curiosité : « Comment se fait-il que notre maire soit allé là-bas et pour quoi faire ? ».

Différentes formes d'engagement au retour

Précisément, cela peut déboucher sur des coopérations. Ainsi, nous avons un projet en cours avec une association de handicapés du camp de réfugiés de Jénine. Cette année, avec le soutien de l'AFPS 44, quatre municipalités ont pris le relais en lien avec un institut spécialisé. À partir de la présence de maires dans nos missions, nous sollicitons périodiquement les communes. Plusieurs ont voté des motions de soutien au peuple palestinien ou interpellé des sociétés comme Veolia dont elles sont partenaires. Cela installe la question palestinienne et plus largement les questions internationales dans les préoccupations locales.

Des prises de position publiques...

Dans l'avion qui nous ramène de Palestine en 2009 nous découvrons une tribune du *Monde* dénonçant les

opérations « BDS ». Dès le lendemain, nous rédigeons une réponse développant le rôle du boycott comme une arme pacifique adaptée à la situation : les maires présents signent spontanément cette tribune qui paraîtra dans le même journal. Pourtant, la plupart d'entre eux appartiennent à un parti dont des dirigeants nationaux ont signé le premier texte.

...qui font bouger les lignes dans les partis politiques

On sait que les clivages sur la Palestine traversent les partis, mais nous constatons qu'un travail constant avec les élus locaux peut les faire bouger. Ainsi le PS 44 a appelé à manifester son soutien au peuple palestinien à côté d'autres organisations politiques. Nous avons également recueilli d'une personnalité politique en vue dans l'UMP départementale, la signature d'un appel pour la suspension de l'Accord UE-Israël et la reconnaissance de l'État palestinien.

Tisser des liens avec des collectivités

Les contacts établis depuis quelques années ont permis d'engager plusieurs collectivités dans des coopérations avec la Palestine. Pour organiser les relations entre celles-ci et les associations de solidarité, nous avons suggéré au CG des rencontres périodiques. Cette idée a été reprise : une structure informelle a vu le jour, « le Réseau des acteurs solidaires avec la Palestine » qui permet, en deux ou trois rencontres annuelles de s'informer mutuellement et de confronter nos expériences. En 2011, une des premières initiatives du Réseau a permis au Conseil général d'attribuer 5 000 € pour « Un bateau français pour Gaza ».

Il vient également de s'engager dans la Coopération décentralisée avec la Palestine dans le cadre du RCDP. « *C'est à cause de l'engagement des associations et des communes que nous avons pris cette décision* » déclarait récemment, au cours d'une réunion publique, la vice-présidente chargée des relations internationales.

Ces actions en direction des élus permettent d'inviter la question palestinienne dans les débats politiques des collectivités locales qui constituent le premier niveau de la vie politique. Cela contribue à la mobilisation des citoyens et constitue un facteur supplémentaire de pression sur les pouvoirs publics, parlementaires et gouvernement. ■

Bruno Fritel

Missions de cueillette des olives : dixième anniversaire

Le 2 septembre 2000, la provocation de Sharon sur l'Esplanade des Mosquées, donnait le signal de la réoccupation totale des territoires palestiniens par Israël avec son cortège de destructions et de répression sanglante.

La présentation qui avait alors été faite de la seconde Intifada par les médias laissait penser qu'il s'agissait d'une guerre « ordinaire », opposant quasiment deux armées, et que les Palestiniens, décidément exagéraient ! De la disproportion des forces en présence, nulle trace. De la population civile et de sa résistance non violente, non plus.

Deux impératifs s'imposèrent alors à nous : partir aux côtés des civils palestiniens pour assurer une certaine forme de protection et ramener des témoignages permettant de mieux faire comprendre la réalité et la violence de l'occupation.

Dès le mois de décembre 2000, le groupe de Rennes envoyait sur place une délégation, puis, en septembre 2001, commençaient les missions de cueillette d'olives : il s'agissait, par notre présence, d'aider les paysans à accéder à leurs terres situées près des colonies, et de tenter ainsi d'empêcher leur confiscation par Israël (au prétexte de leur... « abandon » !), puis de témoigner à notre retour.

Bilan des dix dernières années

Nous avons choisi de travailler toujours sur les mêmes lieux et sur le long terme, afin de tisser des relations solides avec nos partenaires (le comité de défense de la terre d'Hébron ainsi que les organisations paysannes du secteur), d'évaluer l'efficacité de nos actions et d'améliorer peu à peu notre organisation. Cela nous a aussi permis d'épauler un projet de production de jus de raisin avec la coopérative d'Halhul.

En dix ans, chaque année, ce sont entre 12 (au début) et 45 volontaires, principalement du grand Ouest, qui sont partis pour les cueillettes, avec à la clé quelques procès gagnés par les paysans. C'est aussi un jumelage avec la ville d'Hennebont, plusieurs autres villes et conseils généraux ainsi que deux conseils régionaux (Bretagne et Pays de Loire) fortement impliqués et puis surtout, des populations largement informées et sensibilisées.

Cueillettes de 2011

Cette année, il s'agissait donc en quelque sorte du dixième anniversaire des missions olives. Les cueillettes ont eu lieu dans tout le sud de la Cisjordanie et dans le village de Deir Istiya, près de Salfit. Partout où nous avons accompagné les paysans, les cueillettes ont pu se passer correctement (y compris dans le secteur très « chaud » d'Hébron). Ailleurs par contre, et tout particulièrement autour de Naplouse, les colons ont été très violents : paysans attaqués par l'armée et les colons, hospitalisations, arrestations, oliveraies incendiées... Durant le mois qu'ont duré les cueillettes, nous avons reçu plusieurs demandes d'aide auxquelles nous n'avons pas pu faire face, faute d'un nombre suffisant de volontaires (bien qu'il y ait eu, sur place, un relais de plus de 40 volontaires français ainsi que d'autres missions, anglaises, italiennes, suisses et un nombre significatif de jeunes Israéliens).

Perspectives

Une évidence s'impose donc à nous : nous devons tout faire pour développer de telles missions. Pour assurer la protection de nos amis palestiniens, épauler leur lutte contre la colonisation, il serait souhaitable de constituer un parrainage de chaque district palestinien par une région française. Partout existent des groupes locaux de l'AFPS : chacun d'entre eux devrait s'emparer de cet objectif : les comités qui ont déjà un peu d'expérience pourraient appuyer les autres. Il serait surprenant que nous ne soyons pas capables de couvrir les besoins prioritaires de présence en Cisjordanie... territoire plus petit que le seul département de l'Ille-et-Vilaine.

Cette question commence également être portée par les autres mouvements européens de solidarité, notamment en Italie.

Nous savons tous combien il est difficile de mobiliser les jeunes par le biais de réunions, conférences... Par contre, la générosité, l'engagement de la jeunesse n'a pas faibli : le travail sur le terrain est à la fois motivant et formateur. Envoyer un jeune en Palestine, c'est s'assurer de son engagement pour les années à venir !

Notre congrès affirmait la nécessité de la solidarité avec la résistance civile en Palestine, ainsi que du travail en direction des jeunes : retrouvons nos manches ! ■

Joëlle Couillandre

Cergy-Saffa, un partenariat dynamique

À l'initiative de l'AFPS Val-d'Oise, la ville de Cergy s'est engagée dans une coopération décentralisée avec le village de Saffa en Cisjordanie.

Saffa est situé pour partie en zone C⁽¹⁾, à 18 km à l'ouest de Ramallah ; les colonies israéliennes et la construction du mur ont permis de voler plus de 50 % de ses terres agricoles.

Un partenariat dynamique

Cette coopération dans le cadre du RCDP⁽²⁾, a officiellement vu le jour en juin 2006. « Elle répond au besoin de lutter contre l'isolement dont souffre Saffa et a pour objectif de soutenir l'existence de ce village palestinien menacé, comme beaucoup d'autres, dans son intégrité territoriale par la politique israélienne. » (Ville de Cergy)⁽³⁾

Ce partenariat n'a pas cessé de bourdonner de projets de rencontres et de vraies réalisations. La ville de Cergy n'apporte pas qu'une aide financière mais aussi une assistance continue et efficace, ainsi que la présence régulière de techniciens de la ville, elle assure des formations, un cours de français et accueille des étudiants. Des associations et l'université de Cergy-Pontoise sont impliquées. Le maire souhaite que l'ensemble de ses élus se rendent à Saffa au cours du mandat pour mieux mesurer la situation sur place.

Quel rôle pour l'AFPS 95 ?

L'AFPS 95 ne s'est pas contentée d'initier le partenariat, elle est partenaire de Cergy : elle gère entre autres l'accueil et l'hébergement des étudiants palestiniens, ainsi que leur adaptation à la vie courante. Elle participe à l'accueil des délégations et le cas échéant, à l'organisation des missions officielles qui se rendent en Palestine. Elle est particulièrement attachée aux projets concernant les femmes. Des projets sont réalisés en commun avec la ville notamment celui avec le Comité des femmes, comité qui fonctionne en coopérative et regroupe environ 80 personnes. Une formation couture a eu lieu à Cergy et la coopérative Andines, intéressée, diffuse l'un de leurs produits.

(1) zone A = admin. civile palestinienne / zone B = admin. mixte / zone C = sous contrôle israélien

(2) RCDP = Réseau de Coopération Décentralisée avec la Palestine (concerne les collectivités territoriales)

(3) www.ville-cergy.fr/ewb_pages/1/la_mairie-solidariteinternationale_saffa.php

Parmi les projets du Comité des femmes l'un, important, concerne l'accueil d'enfants handicapés, assez nombreux à Saffa, parmi lesquels, des filles, plus délaissées que les garçons.

Un réseau se construit, naturellement

Cergy a aussi une coopération avec la ville de Thiès au Sénégal. L'AFPS 95 entretient d'excellentes relations avec l'association Cergy Thiès avec laquelle elle mène des actions communes.

Chaque année au moment de la Semaine de la solidarité internationale, des délégations de Thiès et de Saffa se retrouvent. Les gens de Thiès souhaitent se rendre en Palestine et veulent absolument recevoir ceux de Saffa.

La coopération c'est aussi des rencontres et des liens d'amitié, se sentir accueilli et compris, « ma famille qui s'agrandit » comme le témoignait l'un des étudiants palestiniens.

En conclusion

À certains le mot Palestine fait encore peur, et ce malgré un engagement fort de la municipalité.

Deux difficultés importantes se posent à nous :

— D'une part, l'agenda politique qui intervient régulièrement et joue sur les différents projets.

— D'autre part, la comparaison faite entre les 2 coopérations : le projet de Thiès soutenu par une très forte communauté sénégalaise et la coopération avec un territoire occupé dont les droits sont niés mais dont le visage apparaît plus abstrait.

Pour certains, même parmi nos adhérents, la coopération étant signée, l'AFPS 95 a autre chose à faire, ce qui est vrai en partie.

Il est moins facile pour la ville de travailler avec l'AFPS 95 qu'avec une association qui s'appellerait Cergy-Saffa, et toute la difficulté est de rester vigilant pour garder la ligne.

Aujourd'hui, 6 ans plus tard, l'implication de l'AFPS 95 est toujours aussi nécessaire, il nous faut être attentifs à ce que l'engagement ne s'essouffle pas, et veiller à ce que les actions choisies restent toujours dans l'esprit de l'accord signé, à savoir « soutenir l'existence de ce village palestinien menacé dans son intégrité territoriale par la politique israélienne », dans l'intérêt des habitants de Saffa et dans la concertation avec eux. ■

Monique Yebdri

À Nancy, les jeunes travaillent même le samedi pour la Palestine

L'intérêt des lycéens et étudiants pour le conflit israélo-palestinien n'est plus à prouver.

Le souci étant que cet intérêt manque de fond, et certains tendent ainsi parfois à s'emmêler, à se perdre dans les méandres du plus vieux conflit colonial contemporain.

La solution pensée est simple : proposer une formation sur le conflit israélo-palestinien, réservée aux lycéens, étudiants, jeunes actifs. Pourquoi restreindre l'inscription ? Le but n'est pas de former des militants aguerris, ou de donner la parole toute la journée à un conférencier, mais d'offrir à ces futurs militants potentiels une occasion d'être éclairés sur les problématiques du Proche-Orient, tout en ayant la liberté d'intervenir, de questionner, de débattre entre eux. Nous retrouver entre « copains d'AFPS » n'a aucun sens si l'objectif premier est de former des « apprentis ». Pour cette première, Dominique Vidal nous a fait l'honneur d'être le formateur.

Un succès indiscutable

En deux semaines, nous avons atteint la limite des places disponibles. Le jour J, un samedi, à 10 h, une trentaine de personnes, originaires de différentes organisations, étaient présentes. Jeunesses communistes, Étudiants musulmans de France, Anarchistes, Sud Étudiant, NPA, MAN... Et une partie de « non encartés ». Dans un premier temps, l'histoire du conflit fut récapitulée en 23 dates clés. Le débat démontra, au cas où nous en doutions encore, le besoin pour ces jeunes d'être éclairés sur différents points. Le deuxième temps de la formation débuta en milieu d'après-midi et fut consacré à une interrogation sur ce qu'est le sionisme. Là encore, les questions furent nombreuses, le débat passionné, et les éclaircissements passionnants.

Les contacts pris ce jour-là nous ont permis d'en revoir un certain nombre aux actions suivantes, et surtout, progressivement, d'accroître nos nombres d'adhérents. Multiplions ces initiatives pour les jeunes générations, ça marche! ■

Thomas Vescovi

Échos du Conseil national

Les 10 et 11 décembre dernier se tenait à Ivry la 3^e session du CN issu de notre dernier congrès.

La session de juin s'était tenue à Marseille pour manifester avec force l'engagement de l'AFPS dans la campagne « Un bateau français pour Gaza ». En septembre à Nanterre nous confirmions notre plein engagement pour l'admission de l'État de Palestine à l'ONU avec des interventions multiformes pour faire pression sur le pouvoir politique.

À Ivry, nous avons pu faire un premier bilan de la bataille diplomatique et de nos interventions. Les choses ont bougé, incontestablement avec les prises de position de Conseils régionaux, de départements, de parlementaires nationaux et européens.

Mais le contraste reste fort entre l'opinion, largement acquise, et sa représentation politique beaucoup plus frileuse. Les attermoissements de la France contrainte à un vote favorable à l'UNESCO et campant sur l'abstention au Conseil de sécurité nous montrent le chemin à parcourir mais aussi qu'il est possible de faire bouger les lignes.

Nous allons avoir une vraie bataille à mener, aux côtés de nos partenaires de la Plateforme, avec l'élection présidentielle et les législatives, pour amener les candidats à se positionner clairement sur cette question et pour un règlement fondé sur le droit et le refus du fait accompli. Ce qui implique d'abandonner le bla-bla diplomatique dont la France s'est fait une spécialité pour enfin sanctionner les violations du droit.

Le point a été fait sur la campagne bateau et la nécessité de clore la campagne 2011. Ce qui n'est pas d'une extrême simplicité, mais ne peut être indéfiniment différé. Les GT ont présenté l'état de leurs travaux et utiliseront les colonnes de « Pal Sol » pour les faire connaître.

Dans l'affaire du tramway, l'exposé très précis de nos conseils ayant permis de bien cerner l'enjeu de l'action contre l'État, le CN a décidé à l'unanimité d'introduire un recours en Conseil d'État... ■

Jean-Paul Roche

France Télécom-Orange doit rompre son accord avec Partner Communications

Téléphonie et colonisation israélienne

Il y a quatre opérateurs israéliens en téléphonie mobile : Cellcom, Partner, Pelephone et MIRS.

Tous ont des infrastructures, des antennes érigées dans les territoires palestiniens occupés.

Une étude de l'organisation israélienne Yesh Din a révélé que ces matériels sont installés dans les colonies israéliennes et, de ce fait, implantés sur des terres palestiniennes confisquées à cet effet par l'occupant. Grâce à cela elles fournissent des services aux colons et aux militaires israéliens.

De plus ces sociétés opèrent aussi sur le marché palestinien, l'occupation militaire leur assurant un avantage compétitif certain sur les opérateurs palestiniens. En effet, ces derniers ne sont pas autorisés à installer des antennes dans près de 60 % de la Cisjordanie, dont Jérusalem, entièrement sous contrôle israélien. Et l'attribution de fréquences à un opérateur palestinien est plus que limitée. En conséquence, un rapport de la Banque Mondiale publié en janvier 2008 indique que 20 % à 45 % du marché de téléphonie mobile palestinienne étaient, à l'époque, entre les mains des entreprises israéliennes.

Même en utilisant des fournisseurs palestiniens, les clients palestiniens doivent compter sur les entreprises israéliennes en raison des restrictions sur la construction des infrastructures de télécommunication palestiniennes. Les opérateurs palestiniens doivent passer par des opérateurs israéliens pour tout appel international ainsi que pour ceux reliant la Cisjordanie et Gaza et même pour des appels entre différentes régions de Cisjordanie. Et bien sûr les entreprises israéliennes perçoivent un pourcentage sur tous les revenus d'interconnexion des appels entre des opérateurs palestiniens et israéliens.

En violation des Accords d'Oslo, les entreprises israéliennes ne paient pas d'impôts à l'Autorité palestinienne (AP) pour leur activité commerciale sur le marché palestinien. Le rapport de la Banque mondiale estime que la perte de recettes fiscales annuelles de l'AP s'élève de ce fait à 60 millions de dollars. L'AP a demandé de bannir les opérateurs israéliens des villes palestiniennes.

Partner, tout autant que les autres opérateurs, bénéficie de l'occupation, disposant en 2011 de 176 antennes et installations de communication en Cisjordanie et dans les hauteurs du Golan occupés militairement (contre 165 en

août 2009). Partner a des boutiques dans plusieurs colonies de Cisjordanie et notamment à Ariel, Beithar Illit, Modi'in Illit et Mishor Adoumim.

Un soutien à la colonisation

C'est pourtant avec cette entreprise de téléphonie mobile que France Télécom a conclu un accord ou plutôt mis à jour un accord vieux de 13 ans. Pourquoi et quel accord ?

Lorsque France Télécom (FT) a acquis le groupe de téléphonie mobile Orange en 2000, l'opérateur israélien de téléphonie Partner Communications — alors filiale du groupe Hutchison comme l'avait été le Groupe Orange — ne faisait pas partie de la transaction. Partner bénéficiait à l'époque d'une licence de la marque Orange concédée en 1998 par Hutchison à titre gracieux jusqu'au 1^{er} juillet 2013. En 2012, des négociations devaient se tenir si Partner voulait continuer à utiliser la marque Orange en échange d'une redevance. FT et le nouvel actionnaire de Partner, l'homme d'affaires israélien Ilan Ben Dov, décidaient d'anticiper en concluant un accord en mai 2011. Partner acceptait de payer une redevance avant le 1^{er} juillet 2013 en échange des services de FT dans des domaines tels que le marketing et le matériel.

Pour Partner Communications cet accord fait de FT un partenaire stratégique. Il pourra continuer à utiliser la marque Orange en échange d'une redevance (estimée à 7,3 M \$ soit 5 M €) et faire appel aux conseils et à l'assistance de FT dans des domaines tels que le marketing et le matériel (*devices*) et se joindre au consortium FT-Deutsche Telekom pour l'achat de ces matériels avec des économies d'échelle importantes.

Partner espère en outre bénéficier du savoir faire de FT dans la télévision par internet (IPTV), FT ayant acquis en 2008 la société israélienne Orca Interactive, un leader dans ce domaine.

France Télécom n'envisage pas de rupture de l'accord

Jean-Claude Lefort, président de l'AFPS, a écrit au PDG de FT pour l'alerter sur cette situation et demander de le rencontrer. Une délégation de l'AFPS a été reçue par le directeur exécutif en charge de la stratégie et du développement groupe de FT le 25 novembre 2011.

Au cours de cet entretien, la nature et le contenu de l'accord nous ont bien été confirmés, même si FT cherche à en

minimiser l'impact réel. En revanche, il nous a été dit qu'il n'est pas possible de rompre la licence de marque, Partner en ayant « hérité » d'Hutchison sans terme fixé!

Outre cette étrangeté de contrat sans durée, notons que Partner indique dans son rapport financier 2010 qu'il dispose de la marque Orange en Israël. Israël et non les colonies!

Au terme de l'entretien, FT s'était engagé à nous donner une réponse écrite à notre courrier, mais nous a finalement informés qu'il ne le ferait pas.

Voilà donc FT engagé dans une collaboration avec un partenaire qui viole le droit international et les Conventions de Genève en installant ses 176 antennes et relais, ses boutiques sur des terres confisquées par l'occupation militaire et les colons; qui conserve à son profit des taxes et autres montants dus aux Palestiniens et profite de l'interdiction faite par l'armée israélienne aux opérateurs palestiniens d'installer leurs antennes dans 60 % de la Cisjordanie et assure avec son réseau le service aux colons, aux militaires et à l'armée d'occupation israélienne.

La nécessaire mobilisation internationale

Une telle collaboration appelle une réaction internationale, FT étant implanté dans une trentaine de pays en Europe, Afrique et Moyen-Orient presque toujours sous la marque Orange sauf en Belgique (marque Mobistar), Egypte (Mobinil), Maroc (Medi Télécom) et Portugal (Optimus / Sonaecom).

Le groupe FT dispose de positions très fortes en Europe : France, Royaume-Uni (en association avec T-Mobile dans la co-entreprise Everything Everywhere), Pologne, Espagne et Belgique.

En Afrique du Nord, très forte présence au Maroc et la marque Orange démarre en Tunisie. Au Moyen-Orient, FT est numéro 1 en Egypte, très fortement implanté sous la marque Mobinil, et numéro 2 en Jordanie. En Afrique subsaharienne FT est particulièrement présent au Sénégal, Mali, Cameroun et en Côte d'Ivoire.

C'est donc une campagne internationale que nous mènerons avec la volonté d'une mobilisation internationale la plus large. La demande citoyenne pourra s'exprimer de manière multiforme : une pétition internationale multilingue sera mise en ligne, motions, réclamations par téléphone et par courrier auprès des services commerciaux, délégations auprès des boutiques Orange, mobilisation des réseaux. **Avec une exigence de justice simple et claire : FT-Orange doit rompre son accord avec Partner !** ■

Robert Kissous

BDS et rappel à la loi : c'est la colonisation qui bafoue la loi !

Depuis plus de 2 ans, à Nantes et dans plusieurs villes, des distributions régulières de tracts devant les magasins appellent au boycott des produits des colonies israéliennes.

Cette campagne conduite par plusieurs organisations de la Plateforme Palestine nantaise reçoit toujours un accueil positif des clients intéressés par les informations que nous leur apportons.

En août 2011, l'AFPS 44 reçoit une convocation pour audition devant un officier de police judiciaire. L'un des coprésidents s'y rend et explique les buts de cette campagne. Il découvre que cette audition fait suite à une plainte remontant à décembre 2010.

Le 24 octobre 2011, ce coprésident reçoit à son domicile la visite d'un gendarme avec un document de « rappel à la loi » personnalisé pour « provocation à la discrimination nationale, raciale ou religieuse ». Certes, ce n'est pas une condamnation, mais cela entérine une « infraction » et laisse planer la menace d'une éventuelle poursuite en cas de récidive.

Il nous faut réagir

Contestant l'illégalité de l'appel au boycott, 300 personnes signent individuellement une déclaration volontaire de solidarité dans laquelle ils reconnaissent « avoir participé à ces distributions ou être totalement solidaire de ces actions ».

Un communiqué et une conférence de presse mettent en lumière cette affaire dans les deux quotidiens du département.

Enfin, un courrier des président(e)s de 8 associations de la campagne BDS est envoyé au Procureur avec les 300 signatures. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un acte isolé, mais bien d'une campagne citoyenne qui n'a rien d'illégal et sans rapport avec une discrimination nationale, raciale ou religieuse, mais que ce sont précisément les colonies israéliennes qui sont illégales au regard des lois internationales.

Et la campagne pour le boycott des produits des colonies se poursuit! ■

Pierre Leparoux

Une victoire pour le mouvement de solidarité
et la liberté d'expression

BDS : relaxe pour les douze militants de Mulhouse

Le courage des magistrats face aux pressions de la chancellerie

« Que du bonheur... » à la sortie du tribunal ce jeudi 15 décembre 2011 à Mulhouse. Le Droit l'emportait sur la calomnie !

Lors de l'audience, les prévenus avaient fermement défendu leur action politique de dénonciation des crimes de l'État israélien.

Témoins de moralité, M^{gr} Gaillot, J.-C. Meyer de l'UJFP et J. Muller ancien sénateur vert et maire de Wattwiller ont montré le caractère humaniste de l'action BDS, son caractère politique et non discriminatoire à l'égard de la communauté juive et son caractère non violent et citoyen de défense du Droit.

Ils étaient appuyés par quelque 5 000 pétitions, dont près de 3 000 intitulées « Moi aussi, je boycotte », par 33 organisations de la région Alsace, politiques, syndicales,

humanitaires ou des Droits de l'Homme, ainsi que par les manifestations répétées à chaque audience affirmant dans la dignité et le calme leur soutien aux prévenus.

En face d'eux, le principal plaignant, le BNCVA n'avait pas pris la peine de se déplacer. Les parties civiles, LICRA et Chambre de commerce France Israël, avaient présenté une plaidoirie... à la hauteur de leurs accusations infondées.

Suivant nos avocats T. Vetterer, A. Chamy et A. Comte, le Tribunal a relaxé les prévenus ! Pour la deuxième fois, un tribunal s'est prononcé sans ambiguïté sur le Droit. C'est une magnifique victoire ! Le 23 décembre nous apprenions que le procureur faisait appel de cette décision... Notre détermination reste entière face à cet acharnement. La lutte continue. **GP**

La procédure engagée par l'AFPS contre l'État

Parallèlement à la procédure engagée contre Alstom et Véolia transport le 22 février 2007, l'AFPS a introduit une procédure contre l'État, au regard de sa responsabilité dans l'application des règles de droit international. L'association a exercé un recours amiable auprès du ministre des Affaires étrangères le 1^{er} mars 2007. Elle sollicitait de l'État un euro symbolique en raison... « de la responsabilité flagrante de l'État du fait de son soutien à la participation des deux entreprises françaises à la construction et au fonctionnement du tramway... [reliant] des colonies de peuplement établies illégalement en territoire palestinien au centre de la ville ».

En l'absence de suite donnée à ce recours amiable (qui vaut rejet), l'association a dû saisir le tribunal administratif (TA) de ce litige en mars 2010. Une audience s'est tenue le 14 octobre 2011 et le tribunal a rendu son jugement, très succinct et peu

motivé, le 28. Notre requête est rejetée. Le Conseil national unanime a décidé d'introduire un recours auprès du Conseil d'État.

En effet, le jugement du TA ne répond pas à nos arguments juridiques fondés sur une jurisprudence abondante et de solides éléments de doctrine. Nous devons donc démontrer à nouveau l'applicabilité en droit administratif des conventions internationales les plus impératives comme les conventions de Genève signées et ratifiées par la France, le fait que le droit international humanitaire est destiné à la protection des personnes privées en temps de guerre, que l'État français n'a mis en œuvre aucun moyen pour empêcher l'implication d'entreprises françaises dans cette opération.

L'enjeu ne peut échapper à personne. L'appel à souscription de J.-C. Lefort pour mener la bataille judiciaire est plus que jamais d'actualité ! **SW**

Vous avez en mains Pal Sol avec une maquette renouvelée. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions ou propositions. Nous espérons que ce coup de jeune contribuera à en faciliter la lecture. Vous pourrez apprécier ce même souci de renouvellement avec la toute nouvelle version de notre site...

Palastine Solidarité

janvier 2012

Trimestriel édité par l'Association
France Palestine Solidarité
(AFPS)

Directeur de publication :
Jean-Claude Lefort

Comité de rédaction : Bruno Fritel,
Christiane Gillmann, Françoise Leblon,
Jean-Marc Lévy, Guy Mallie,
Marylin Pacouret, Jean-Paul Roche

Président de l'AFPS :
Jean-Claude Lefort

Maquette et mise en page :
Jean-Marc Lévy

CPPAP : N° 0504 G 83106

Imprimerie : Causses et Cévenne
Parc d'activité Millau Ouest
12100 Saint-Georges-de-Luzençon

Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N

Palastine Solidarité

afps@france-palestine.org
www.france-palestine.org

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine. Quatre numéros par an.

Abonnement :
5 € pour les adhérents à l'AFPS
8 € pour les non adhérents
Abonnez-vous !